

Présents :

Collège salariés MM Angomard (SNEIP- CGT), Loeuillet (SNEIP – CGT), Friedrich (SNEC CFTC),
Collège employeurs : MM Salvignol, Grésin, Marie,

Excusés :

Collèges salariés : MM Sablos (FGA CFDT), Kerrec (FGA CFDT), Baudet-Collinet (FGA CFDT)
Collège employeurs : MM Pierfite, Audrain, Hardy, Defaix

Approbation du compte-rendu de la commission paritaire du 10 Mars 2016

Après relecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans correction.

Courrier de renégociation de la convention collective

Le GOFPA envoie un courrier à toutes les instances syndicales pour renégocier la convention collective.

La nouvelle version de la convention collective sera mise à la disposition des syndicats dans les locaux de l'UNREP pour signature par les organisations syndicales.

Nous avons aujourd'hui un accord de principe de la part de la CGT et de la CFDT pour la signature de la nouvelle convention collective. Le SNEC CFTC ne signera pas la convention collective du GOFPA car il est opposé à la rédaction de l'article 7.6.3 sur la modification du planning prévisionnel en situation d'urgence. Il a entendu la position du collège employeur mais il estime que la problématique du remplacement des enseignant

absents est une question qui doit se résoudre au sein de chaque établissement et non à travers la convention collective. De plus l'article 7.6.3 concerne tous les personnels et sa rédaction pose des interrogations juridiques.

Le collège employeur reste sur la rédaction proposée et indique qu'il ne comprend pas les craintes évoquées alors même qu'il est précisé qu' : « il ne pourra être retenu de sanction pour un salarié refusant une modification de planning. »

Mr Grésin s'engage à envoyer à tous les membres de la commission paritaire par mail, une version WORD de la version définitive de la convention collective

NAO

Fin des NAO.

Regroupement des conventions collectives

Le collège employeur informe les organisations syndicales, que le GOFPA a missionné un cabinet afin d'analyser un rapprochement vers une autre convention collective.

Le collège employeur s'est rapproché de l'UNREP afin d'obtenir un rendez-vous avec les personnes chargées de ce dossier au Ministère.

Enquête sociale

Lecture avec les organisations syndicales du projet d'enquête sociale pour l'année 2015. L'enquête sociale sera envoyée plus tôt cette année.

Le SNEIP- CGT souhaite, afin de mesurer l'impact de l'accord temps partiel, que les établissements précisent le volume hebdomadaire des salariés à temps partiels.

Le SNEC CFTC souhaite que les établissements indiquent si des primes exceptionnelles sont versées aux salariés.

La commission paritaire valide l'enquête sociale

Augmentation du point GOFPA

Le collège employeur propose de signer un avenant N°33, pour prendre en compte la nouvelle valeur du point GOFPA suite à l'augmentation du point de la fonction publique.

Le nouveau point GOFPA sera effectif au 1^{er} juillet 2016 pour une valeur de 4.7282 soit une augmentation nominale de 0.0282 €.

Le nouvel avenant est remis aux organisations syndicales pour signature.

Questions diverses

Le collège employeur propose le 20 Octobre 2016 comme prochaine date de commission paritaire en prenant en compte les contraintes d'agenda de la CFDT.

Le collège employeur informe aussi du souhait de changer de lieu pour les prochaines commissions paritaires et ainsi offrir la possibilité de visiter les différents établissements membres du GOFPA en tenant compte de l'accessibilité.

La présidente remercie les organisations syndicales pour leur collaboration et le travail accompli cette année.

La séance est levée à 11 heures 20.